

La République du Centre, 11 juillet 2015

ENTRETIEN ■ Jean-Pierre Sueur, sénateur socialiste du Loiret, a siégé à la commission mixte paritaire

« Réjouis de cet accord sur la loi NOTRe »

Séat et l'Assemblée nationale n'ont pas d'accord sur certains points. Le compromis trouvé devrait rassurer les maires des petites communes.

ENTRETIEN
Jean-Pierre Sueur
sénateur socialiste du Loiret

La commission mixte paritaire est née mardi, au Sénat, pour tenter de trouver un compromis entre les deux assemblées sur le contenu de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation territoriale de la République). Jean-Pierre Sueur, sénateur socialiste du Loiret, a siégé à cette réunion.

« Une réponse a été apportée aux maires »

L'Assemblée nationale et le Sénat doivent maintenant adopter le nouveau

texte, ce qui devrait être le cas avant la fin juillet et les vacances d'été du Parlement.

Quelle est la loi NOTRe, l'objectif de cette loi est-il de créer de nouvelles communes ?

« C'est une bonne chose que cette loi soit adoptée. La situation est différente entre les communes de communes et d'agglomération.

Le projet de loi de réorganisation des communes de 20 000 habitants requiert un référendum. Pourquoi ?

« La commission a aussi permis que soient maintenues des dérogations. Elles sont au nombre de quatre, liées à la densité de la population, à la situation géographique... Le référendum a été supprimé à 12 000 et la commission



Jean-Pierre Sueur a obtenu la moitié des votes lors de son élection sénatorial en 2015.

de communes est créée simultanément, la possibilité de s'opposer au plan local d'urbanisme intercommunal. Si 25 % des communes expriment au moins

10 % de la population s'opposent à un projet, il ne se fait pas. Quant à la clause de sauvegarde, la commission a été rassurée par le fait que la commission a adopté une réponse aux maires. Il faut maintenant que le texte soit adopté par le Sénat et par l'Assemblée nationale.

L'avis des maires du Loiret

Gilles Lepetit, président de l'Association des Maires ruraux du Loiret, est satisfait des décisions prises par le résultat d'une bonne mobilisation des maires ruraux. « L'essentiel est fait », considère le maire de Courcé-sur-Loire et dénonce la suppression de la clause prévoyant l'élection des conseils communaux par suffrage universel direct. Quant au nouveau seuil de 12 000 habitants, il se dit rassuré. Gilles Lepetit considère toujours que c'est une « erreur » d'imposer un référendum. « On devrait donner un statut à la commune », considère-t-il.

Ce sera ce projet qui fera Gilles Lepetit, président de l'Association des maires du Loiret, qui pense toutefois que ce seuil de 12 000 habitants ne devrait pas poser de problème dans le département. Le maire de Sully-sur-Loire, qui est le maire de la commune la plus peuplée du Loiret, se dit rassuré. « Nous allons travailler avec les maires ruraux et les maires d'agglomération. C'est le mouvement d'avenir des maires qui compte et ce sont à priori, selon le président de l'AM, de nous en débarrasser plutôt que de nous en débarrasser. »